

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 09 avril 2026

le neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de ORSET Paul, maire.	
Date de convocation : 1 <sup>er</sup> avril 2026	Date d'affichage : 1 <sup>er</sup> avril 2026
Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc - MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - MONOD Philippe - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo	
Secrétaire de séance : NICLOUX Isabelle	

### Ordre du jour :

- 1 Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal et élection du secrétaire de séance
- 2 Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil municipal par délibération n° 2026-12 du 26/03/26
- 3 Taux des taxes directes
- 4 Subvention aux associations
- 5 Référent déontologue
- 6 Election des délégués SIESS
- 7 Election des délégués SMEBS
- 8 Election des délégués SIVU des Ecoles
- 9 Election des délégués SYANE
- 10 Correspondant défense
- 11 Correspondant incendie et secours
- 12 Référent sécurité routière
- 13 Référent ambroisie
- 14 Dossier PC - Lotissement Villas Alto
- 15 Questions diverses

### **1/ Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal et élection du secrétaire de séance.**

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2026 est approuvé et NICLOUX Isabelle est élue secrétaire de séance.

### **2/ Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil municipal par délibération n° 2026-12 du 26/03/26**

Sans objet

### **3/ Taux des taxes directes**

Pour financer leur fonctionnement, les communes s'appuient avant tout sur la fiscalité. Elles perçoivent, dans le cadre du droit commun, les principales taxes directes locales suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB);
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB);
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;
- la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Les taux de THRS, de TFPB, de TFPNB et de CFE sont votés librement par les assemblées délibérantes des communes, sous réserve du respect des règles de plafonnement, des règles de lien entre les taux ainsi que des délais et conditions de vote prévus par le code général des impôts (CGI)

Concernant Clermont, le conseil municipal doit adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire communal pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

La Communauté de Communes Usses et Rhône ayant opté pour l'option à fiscalité professionnelle unique, elle se substitue aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle et donc de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les taux des impôts 2026, comme indiqués ci-dessous.

		2025	2026
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	THRS	18.96 %	<b>18.96 %</b>
Taxe foncière (bâti)	TFPB	26.97 %	<b>26.97 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	TFBNB	65.23 %	<b>65.23 %</b>
Cotisation foncière des entreprises	CFE	Compétence CCUR	

#### 4/ Subvention aux associations

Dans le cadre de sa participation à la rénovation du four à pain, l'association « les lutins du château » a présenté une demande de subvention pour l'achat de matériaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de verser une participation financière à l'association « les lutins du château » pour un montant de 800€.

#### 5/ Référent déontologue

Le référent déontologue de l' élu local est un interlocuteur extérieur et indépendant, mis à la disposition des élus pour les accompagner dans l'exercice de leur mandat sur les questions éthiques. Son rôle est avant tout préventif et consultatif.

Il peut être saisi individuellement par un élu qui s'interroge sur une situation susceptible de créer un doute quant à son impartialité : liens personnels ou professionnels avec un dossier, participation à une délibération, cumul de fonctions, ou toute situation pouvant créer une interférence entre intérêts publics et privés.

Le référent apporte un éclairage objectif et confidentiel. Il aide l' élu à analyser les risques, apprécier la conduite à tenir (mise en retrait sur un dossier, abstention lors d'un vote, transparence, déclaration d'intérêts, etc.) et à sécuriser sa décision. Il ne prend pas la décision à la place de l' élu et ne dispose d'aucun pouvoir disciplinaire ; il formule des conseils destinés à prévenir les difficultés juridiques, médiatiques ou réputationnelles.

En offrant un espace d'échange neutre et sécurisé en amont des décisions sensibles, le référent déontologue contribue ainsi à prévenir les conflits d'intérêts et à renforcer la confiance dans l'action publique locale

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNER David BAILLEUL qualité de référent déontologue des élus.

#### 6/ Election des délégués SIESS

Au titre de l'électricité Le S.I.E.S.S. est l'autorité organisatrice des missions du service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, ainsi qu'à la production et à la fourniture d'électricité.

Le S.I.E.S.S. a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres, les droits résultant pour ces collectivités, des textes communautaires, des lois et règlements nationaux relatifs à la production, au transport, à la distribution, à la fourniture et à l'utilisation de l'énergie électrique, ainsi que les attributions de ces collectivités relatives au service public de l'électricité.

Le S.I.E.S.S. est également habilité à exercer, sur demande des collectivités membres, des compétences à caractère optionnel.

- Au titre du gaz.
- Au titre de l'éclairage public
- Dans le domaine des télécommunications, des réseaux d'informations et de la communication électronique

Pour rappel, par délibération n°2018-34 la commune de Clermont a transféré au SIESS la compétence optionnelle Eclairage public pour l'exploitation et la maintenance.

Le conseil municipal après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, ELIT en tant que délégué titulaire : Paul ORSET et Philippe MONOD en tant que suppléant.

## **7/ Election des délégués SMEBS**

Le SMEBS assure la distribution publique de l'eau potable et plus particulièrement :

- La réalisation d'étude et travaux de recherche de la ressource en eau
- la production, le traitement et la distribution de l'eau potable

Il assure l'entretien des captages, des réservoirs et des réseaux les reliant. Les communes gèrent les réseaux situés au-delà des réservoirs. Il assure le branchement des abonnés et la relève des compteurs.

L'organe délibérant du syndicat fixe le tarif de vente de l'eau aux communes.

Le conseil municipal après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, ELIT en tant que délégués titulaires : ORSET Paul et MONOD Philippe et en tant que suppléants: THEVENET Dominique et PASSERAT Morgan

## **8/ Election des délégués SIVU des Ecoles**

Le SIVU a pour objet de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'ensemble du regroupement pédagogique des communes (maternelle et primaire) ; Procéder aux réserves foncières nécessaires à la réalisation de programmes d'équipement scolaire et d'effectuer toutes acquisitions s'y rapportant ; Réaliser sur ces terrains les opérations de construction de bâtiment pour assurer le bon fonctionnement scolaire.

Le conseil municipal après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, ELIT en tant que délégués de la commune : ORSET Paul, CICLET Laury, NICLOUX Isabelle.

## **9/ Election des délégués SYANE**

Le SYANE exerce sur le territoire des personnes morales membres la compétence relative à l'aménagement numérique - réseaux de communications électroniques en veillant à ce que ne coexistent pas sur un même territoire plusieurs réseaux ou projets de réseau de communications électroniques d'initiative publique destinés à répondre à des besoins similaires au regard des services rendus et des territoires concernés. Son intervention veille à garantir l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises et respecte les principes d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.

Le SYANE établit et actualise le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Haute-Savoie qui recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'ils desservent, présente une stratégie de développement de ces réseaux, et comporte une stratégie de développement des usages et services numériques.

Le SYANE exerce en lieu et place des membres qui en font la demande les compétences suivantes :

- organisation de la distribution d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente.
- organisation et concession des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz.
- création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid.
- Eclairage public.
- mise en place et organisation d'un service qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques (IRVE) ou hybrides rechargeables ainsi que, le cas échéant, la création de points de ravitaillement en gaz (GNV) ou en hydrogène (H2)
- Contribution à la transition énergétique et numérique,

Pour rappel, par délibération n°2023-01 du 10/02/23 la commune de Clermont a confirmé son adhésion au SYANE et transféré les compétences suivantes : IRVE/GNV/H2 (Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques - Point de ravitaillement en gaz - ou en Hydrogène) et Aménagement numérique.

Le conseil municipal après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, ELIT en tant que référent de la commune JOUTARD Wendy.

## **10/ Correspondant défense**

Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il a un rôle d'information et de sensibilisation des administrés et contribue à une plus grande proximité et à une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement de l'institution de défense par les administrés. Sa mission s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNÉ en tant que correspondant défense : DALMAZ Séverine

### **11/ Correspondant incendie et secours**

Le correspondant incendie et secours est désigné par arrêté du maire.

### **12/ Référent sécurité routière**

Le référent Sécurité routière a vocation à devenir un interlocuteur privilégié de la Préfecture pour permettre la diffusion des informations, élaborer le bilan de la sécurité routière et mettre en œuvre un plan d'actions communal qui s'inscrit dans le Plan Départementale d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNNE en tant que référent sécurité routière : TARDY Loïc

### **13/ Référent ambroisie et autres espèces invasives et/ou nuisibles**

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France par sa prolifération et par la diffusion de ces pollens.

La mission du référent est de : Suivre et gérer les signalements d'ambroisie

Les Processionnaires du Pin et les Processionnaires du chêne sont des papillons qui, au stade chenille, sont recouverts de poils urticants qui sont dangereux pour l'Homme et les animaux domestiques.

Le référent a pour rôle de : repérer la présence de ces espèces ; Informer les personnes concernées sur les moyens de gestion

Le plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes est porté par GDS France et FREDON France (*fédérations nationales des organismes à vocation sanitaire respectivement dans le domaine animal et végétal réunis dans le cadre de l'Association Française Sanitaire et Environnementale (AFSE)*).

La mission du référent a pour objectif de renforcer la vigilance, faciliter l'identification du frelon asiatique et encourager les signalements

Le moustique tigre est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisante qui peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et Zika.

La lutte contre la prolifération du moustique tigre vise à diminuer la quantité de moustiques dans les zones où il est déjà implanté et à limiter l'extension de son aire d'implantation.

La mission du référent est de sensibiliser, informer, mobiliser les professionnels et les particuliers pour une lutte efficace sur leurs espaces

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNNE en tant que référent pour les espèces invasives et/ou nuisibles : PASSERAT Morgan

### **14/ Dossier PC - Lotissement Villas Alto**

A la majorité, le nom donné au lotissement comprenant les 11 maisons - Villas alto est Clos du Pré à Ouis'

### **15/ Questions diverses**

- Suspicion d'une fuite d'eau à Botesse, route des Bruyères, au niveau du mur de soutènement du terrain Lambersens. Vérification à demander au Syndicat des Eaux.
- État des canalisations d'eau dans Clermont : état des lieux à demander au Syndicat pour envisager travaux nécessaires avant fuites et dans quels délais en fonction de l'urgence. > A intégrer au budget 2026 et suivants et au planning sur plusieurs années.
- Rénovation toiture de la mairie : devis supplémentaire à demander au charpentier concernant l'isolation laine de verre.
- Toilettes publiques « auto-nettoyantes » à prévoir sur la commune en remplacement des toilettes sur le parking du château.
- Sécurité au niveau de l'arrêt de bus scolaire de la Croix Rouge : commande d'un signal lumineux.
- Agospace : réparations à prévoir.
- Distribution des œufs de Pâques aux anciens (résidents) de Clermont répartie entre les membres du conseil.
- Visite des bâtiments communaux destinée aux membres du conseil prévue le 11 avril matin.

Séance levée à 22h

Liste des délibérations

N°	Objet	Vote
DELIB 2026-16	Taux des Taxes 2026	Approuvée
DELIB 2026-17	Subvention	Approuvée
DELIB 2026-18	Elus - Réfèrent déontologue	Approuvée
DELIB 2026-19	SIESS - désignation des délégués	Approuvée
DELIB 2026-20	SMEBS - désignation des délégués	Approuvée
DELIB 2026-21	SIVU Ecoles - désignation des délégués	Approuvée
DELIB 2026-22	SYANE - désignation d'un référent	Approuvée
DELIB 2026-23	Correspondant défense	Approuvée
DELIB 2026-24	Référent sécurité routière	Approuvée
DELIB 2026-25	Référent Espèces invasives et-ou nuisibles	Approuvée

Le secrétaire de séance,  
NICLOUX Isabelle



Le Maire,  
ORSET Paul

